



Amenagement d un espace privé devant une baie vitree

Par **next**, le **29/05/2015** à **08:08**

ma voisine a décidé d installer devant sa baie vitree a un metre cinquante environ un brise vue claustra style castorama d une longueur de deux metres . Elle a mis deux chaises et une table . Malgré que je lui signale que son petit espace est dans la cour de l immeuble elle revendique ce petit rez de chaussee privé en a t elle le droit ?
Bonjour, La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci". Merci pour votre attention...

Par **moisse**, le **29/05/2015** à **08:26**

Bonjour,
Vous dites: cour de l'immeuble, sous-entendu cour commune.
Elle prétend: cour privative à son seul usage.
Et nous, nous ne savons pas.
S'agissant d'un immeuble, il a un propriétaire ou un syndicat de copropriétaires représentés par un syndic avec une règlement de copropriété et un état de division.